

MAIRIE DE DOGNEVILLE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 08 AVRIL 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 8 avril 2022 à 18h30 sous la présidence de madame le Maire Mireille CLAUDE PITET.

Madame Anna FALIGUERHO a été désignée secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le lundi 04 avril 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1. Vote du compte administratif 2021.
2. Vote du compte de gestion 2021.
3. Vote des taxes locales.
4. Vote du budget primitif 2022 (Commune-Lotissement Rue des Près)
5. Informations diverses.

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Mr Christophe BOURGEOIS donne pouvoir à Mr Bernard DOUTRES

Mme Fabienne FERRY donne pouvoir à Mme Estelle ARROUET

Mme Laurence THIRIET donne pouvoir à Mme Anna FALIGUERHO

Mme Laurence FORTERRE Absente excusée

Mme Martine WEIGEL Absente excusée

Mr Frédéric METZ absent non excusé

Mr Antoine ROTH absent non excusé

Nombre de conseiller en exercice : **15**

Nombre de présents : **8**

Nombre de votants : **11**

Mme le Maire accueille Mr JARDEL, inspecteur divisionnaire des finances publiques, conseillers aux décideurs locaux, elle le remercie pour son implication à la préparation du budget ainsi que pour sa présence lors de ce conseil municipal.

Mme le Maire explique que les documents relatifs à l'ordre du jour ont été transmis à l'assemblée délibérante avec quelques heures de retard dû à un problème de TVA à la marge sur les terrains du lotissement « Les Près » achetés par la commune il y a une quinzaine d'années. Ce calcul très compliqué n'a pas été réalisé par le notaire et a dû être repris par Mr JARDEL.

Mr JARDEL a tenu à préciser, qu'en raison du déménagement de la trésorerie de THAON LES VOSGES vers EPINAL, les documents du compte de gestion n'ont pu être fournis dans les délais prescrits.

Il faut savoir qu'en cas d'urgence, le délai de trois jours peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. C'est pourquoi Mme le Maire rend compte dès l'ouverture de la séance de la situation afin de se prononcer sur l'urgence et décider du renvoi ou non de la discussion, pour tout ou partie, à une séance ultérieure.

Ces règles de délai s'appliquent non seulement à la convocation à proprement parler, mais également à l'ensemble des documents qui lui sont associés. **(article L.2121-11).**

Proposition de Mme le Maire de débattre de tous les points à l'ordre du jour acceptée :

→ à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du mercredi 30 mars est approuvé.

Avant de voter les comptes administratifs et de gestion, il faut élire un président de séance.

Mme le Maire propose Mr Christophe LE NEURES.

Le président de séance en la qualité de Mr Christophe LE NEURES est voté par : 11 voix pour

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Mme le Maire donne la parole à Mr Christophe LE NEURES pour la présentation du compte administratif.

- **BUDGET LOTISSEMENT DES ABBESSES**

LOT. LES ABBESSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	228 889,4	400 000
RECETTES	140 783,16	140 783,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	-88 106,24	-259 216,84
RESULTAT DE CLOTURE	-88 106,24	-259 216,84

Le budget du lotissement des Abbesses n'a pas connu d'opération, il est clôturé cette année.

- **BUDGET LOTISSEMENT LES PRES**

LOT. LES PRES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	364 179,79	276 424,65
RECETTES	372 905,65	86 945,14
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 725,86	-189 479,51
RESULTAT DE CLOTURE	8 725,86	-189 479,51

Le budget en section en investissement a un déficit de 189 479.51€.
Le budget en section de fonctionnement a un excédent de 8 725.86€.

- **BUDGET FORET**

FORET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 318,65	0
RECETTES	42 142,23	86216,64
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 823,58	86216,64
RESULTAT REPORTES 2020	182 358,04	-86216,64
RESULTAT DE CLOTURE	135 964,98	0

Le budget en section en investissement est à 0€.
Le budget en section de fonctionnement a un excédent de 135 964.98€.
Ce budget sera réintégré dans le budget primitif communal 2022.

- **BUDGET COMMUNAL**

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 178 331,47	807 257,67
RECETTES	1 380 463,38	1 086 080,14
RESULTAT DE L'EXERCICE	202 131,91	278 822,47
RESULTAT REPORTES 2020	385 495.23	-407 196,83
RESULTAT DE CLOTURE	587 627.14	-128 374,36

Le budget communal est conforme au minimum de fonds de roulement que doit avoir la commune.

Un déficit de financement de la section d'investissement de 128 374,36€ (278 822.47+(-407196.83))

Un excédent de fonctionnement de 587 627.14 €

Le conseil municipal,

APPROUVE et VOTE, le compte Administratif 2021 du budget Lot. Des Abbesses.

Budget en fonctionnement et en Investissement : 10 voix pour

APPROUVE et VOTE, le compte Administratif 2021 du budget Lot. Des Prés.

Budget en fonctionnement et en Investissement : 10 voix pour

APPROUVE et VOTE, le compte Administratif 2021 du budget Forêt.

Budget en fonctionnement et en Investissement : 10 voix pour

APPROUVE et VOTE, le compte Administratif 2021 du budget Communal.

Budget en fonctionnement et en Investissement : 10 voix pour

2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021.

Mr JARDEL présente les comptes de gestion 2021 qui sont identiques aux comptes administratifs.

<u>Le budget communal est voté par :</u>	11 voix pour.
<u>Le budget forêt est voté par :</u>	11 voix pour.
<u>Le budget lot. Des Abbesses est voté par :</u>	11 voix pour.
<u>Le budget Lot. Les Prés est voté par :</u>	11 voix pour.

3- VOTE DES TAXES LOCALES.

Mme le Maire précise que les taxes locales restent inchangées cette année. Le Conseil Municipal vote les taux de la façon suivante :

- **Taux du Foncier bâti** : **36.36 %**
Soit 10.71% taux communal et 25.65% taux départemental

- **Taux du Foncier non bâti** : **19.34 %**

Les taxes locales sont votées par : 11 voix pour

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (Commune-Lotissement Rue des prés)

Mme Le Maire laisse la parole à Mr Christophe LE NEURES pour la présentation du budget primitif.

• BUDGET LOTISSEMENT LES PRES

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	194 484.51 €
DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :	191 979.51 €

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté en équilibre.
Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif Lotissement Les Prés est voté par : 11 voix pour

• BUDGET COMMUNAL :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	1 699 796.76 €
DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :	1 183 692.08 €

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté en équilibre.
Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

• **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :**

Madame le Maire laisse la parole à Mme Estelle ARROUET qui présente pour chaque association le montant de la subvention demandée par chacune et précise que cette dernière sera versée après le vote du budget 2022. Elle informe également que le Judo Club n'a pas souhaité faire de demande cette année.

Les AFN :	300 €
Association Familiale :	3 300 €
Classes Mir@bel :	350 €
Club Informatique :	300 €
Coopérative Scolaire :	2 800 €
Dogneville ma commune :	250 €
Groupe Eco. Familiale :	350 €
Foot Ball Club :	1 000 €
Gymnastique Volontaire :	300 €
Gymnastique Douce :	300 €
Gymnastique Pilate :	300 €
Loup Cré-arts :	300 €
La Pétanque :	400 €
Société des Fêtes :	800 €
Unisports :	800 €

Le Budget Primitif Communal est voté par : 11 voix pour

Mr Christophe LE NEURES fait également la lecture de la lettre de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022.

14- INFORMATIONS DIVERSES.

La lecture des DPU a été effectuée par Mr Bernard DOUTRES.

Madame le Maire remercie l'Assemblée.

La séance est levée à 20H05.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 12 avril 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 12 avril 2022,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET

